

## COMMUNICATION FINANCIERE 2017

### 1. JSA TECHNOLOGY : chiffres clés de l'exercice 2016

- **Chiffre d'affaires HT** : 5 002 968 €
- **Achats et charges externes** : 1 108 191 €
- **Impôts et taxes** : 33 431 €
- **Rémunération du personnel et charges sociales** : 462 284 €
- **Dotations aux amortissements** : 49 669 €
- **Résultat d'exploitation** : 1 447 282 €
- **Résultat financier** : – 33 917 €

**En guise de synthèse** : les comptes annuels 2016 font apparaître un bénéfice de 1 319 855 €. L'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice de 533 337€.

### 2. Situation et activité de la société

La situation s'est améliorée au cours de l'exercice. Le CA HT a progressé de 119 % entre les exercices 2015 et 2016. Cette amélioration s'est traduite par la réalisation d'un **résultat bénéficiaire de l'ordre de 1 319 855 euros** en fin d'exercice. Cette croissance provient principalement d'une augmentation du **volume des livraisons de la société** notamment des fournitures d'équipements de **production d'eau chaude sanitaire**.

La société s'oriente désormais à court et moyen terme vers le développement des interventions dans le domaine du traitement de l'eau, la compétitivité des offres commerciales.

Sur le long terme, JSA TECHNOLOGY constitue un outil industriel performant qui sera mis au service d'activités innovantes et connexes au domaine du développement durable.

### **3. Filiales, participations et sociétés contrôlées**

#### **A - Prise De Participation**

La société possède depuis 2008 des participations à hauteur de 10 000 euros (0,0025% du capital) de la société STELCI, société spécialisée dans la fourniture de climatiseurs solaires en Afrique de l'Ouest notamment en Côte d'Ivoire et cotée sur le Marché Libre-Euronext.

#### **B - Cessions de participations**

NEANT

#### **C- Prises de contrôle**

NEANT

#### **D - Sociétés contrôlées**

NEANT

### **4. Participation des salariés au capital**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'à la clôture de l'exercice, la participation des salariés des sociétés liées à JSA TECHNOLOGY, au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective, s'élevait à moins de 3% du capital.

\*\*\*